

heures suivantes :

Lundi 13 Juillet 2020 de 7h30 à 12h à la Mairie

Mercredi 22 Juillet 2020 de 7h30 à 12h à la salle polyvalente de Perrin

Vendredi 31 Juillet 2020 de 7h30 à 12h à la Mairie

Vendredi 14 Août 2020 de 7h30 à 12h à la salle polyvalente de Perrin.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la Mairie de Morne-à-l'Eau, Place Gerty Archimède, 97 111 Morne-à-l'Eau.

Toute personne pourra, sur sa demande écrite, et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique à la mairie dès la publication du présent arrêté. Il sera, en outre, également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante :

<http://www.ville-mornealeau.com/>.

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la Direction de l'Aménagement du Territoire et de l'Occupation des Sols (DATOS) et à la préfecture pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il sera également publié sur le site Internet <http://www.ville-mornealeau.com/>. Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Madame SANDRY CHACAL à la Direction de l'Aménagement du Territoire et de l'Occupation des Sols située au 31 rue Justilien BERTHELOT 97111 Morne-à-l'Eau. Les indications du présent avis résultent de l'arrêté n°DATOS 2020-06-22.

Le Maire
Philipson FRANCFORT
NS 495/08



COMMUNE DE SAINTE-ROSE

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Identification de la collectivité qui passe le marché :

Commune de Sainte-Rose
Avenue Sainte-Rose de Lima
97115 SAINTE-ROSE

Procédure de passation :

La présente consultation est lancée en application des articles L 2123-1 de l'Ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 et R 2123-1 du Décret

n°2018-1075 du 03 décembre 2018 introduisant le Code de la Commande Publique

Objet de la consultation :

Fourniture de vêtements de travail, d'équipements et accessoires de protection individuelle pour les agents de services de la Commune de Sainte-Rose.

Lieu de livraison des fournitures :

Commune de Sainte-Rose

Allotissement : oui (se référer au Règlement de la Consultation art.1)

Classement des critères d'attribution
Se référer au dossier de consultation.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Budget communal

Les prix sont Fermes.

Le mode de règlement est le mandat administratif.

Le délai de paiement est de 30 jours.

La monnaie de compte du marché est l'euro.

Lieu où l'on peut obtenir le dossier de consultation, déposer ou envoyer les offres :

Madame le Maire de la Commune de Sainte-Rose
Service Achat Marchés Publics
Monsieur Patrick GUIZONNE – Mme Mylène LESI

Avenue Sainte-Rose de Lima

97115 SAINTE-ROSE

Téléphone : 0590 28 08 53

Télécopieur : 0590 28 12 01

www.marchesecurises.fr

Courrier électronique (e-mail) :

pguizonne@villesaintrose.fr –

mlesi@villesaintrose.fr

Date de publication de l'avis :

Le mercredi 24 juin 2020

Date limite de réception des offres :

Le vendredi 24 juillet 2020 à 12 h 00

(heure locale)

Modalités de transmission des offres :

La transmission des offres devra être faite sous la forme dématérialisée.

Les documents transmis devront être rédigés en français.

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Mme Le Maire
Claudine BAJAZET
NS 495/09



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture de la Guadeloupe

SERVICE DE LA COORDINATION
INTERMINISTÉRIELLE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

La préfecture de la région Guadeloupe

porte à la connaissance du public que, du lundi 22 juin 2020 au jeudi 23 juillet 2020 inclus, il est procédé à la mairie de Pointe-à-Pitre, à la direction générale de l'urbanisme des Abymes et à la maison de quartier du bourg de Baie-Mahault à l'ouverture d'une enquête publique conjointe au titre des articles R 181-1 et suivants et L 515-1 et suivants du code de l'environnement sur la demande d'autorisation pour l'extension de l'ISDND de la Gabarre, et portant institution de servitudes d'utilité publique autour de l'ISDND de la Gabarre, des parcelles de la section AB 188 et AB 198, commune des Abymes, présentée par le SYVADE.

Les terrains définissant le périmètre d'application des servitudes d'utilité publique sont les parcelles ou parties de parcelles, dont le SYVADE de Guadeloupe n'a pas la maîtrise foncière, situées dans un rayon de 200 m autour des casiers de déchets non dangereux situés sur la zone sud-est du site.

Le rayon d'affichage étant de 3 km les communes de Pointe-à-Pitre et de Baie-Mahault sont également concernées par cette enquête.

Les dossiers de demande d'autorisation et un registre d'enquête publique sont déposés à la direction générale des Abymes, siège de l'enquête publique, à la mairie de Pointe-à-Pitre et à la maison de quartier du bourg de Baie-Mahault, du lundi 22 juin 2020 au jeudi 23 juillet 2020 inclus, où les personnes intéressées peuvent consulter les dossiers du projet durant les jours ouvrables et aux heures normales d'ouverture des bureaux.

Pendant cette période, toute personne intéressée pourra consulter le dossier d'enquête publique à la direction générale de l'urbanisme des Abymes, à la mairie de Pointe-à-Pitre et à la maison de quartier de Baie-Mahault pendant la durée de l'enquête, et consigner ses observations sur un registre ouvert à cet effet ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur à la direction générale de l'urbanisme des Abymes, siège de l'enquête publique ou les transmettre à l'adresse suivante : enquetes-publiques971@guadeloupe.pref.gouv.fr

Pour être prises en compte, les correspondances et courriels doivent impérativement parvenir à la direction générale de l'urbanisme des Abymes, avant le 23 juillet 2020, date de clôture de l'enquête publique.

Les observations propositions et contre-propositions du public adressées par correspondance ou par courriels sont annexées, dans les meilleurs délais, aux registres d'enquête publique déposés à la direction générale de l'urbanisme des Abymes pour être tenues à la disposition du public.

Madame Adina BLANCHET, urbaniste, désignée en qualité de commissaire enquêteur, par le tribunal administratif de

la Guadeloupe, se tient à la disposition des personnes intéressées pour leur apporter les informations nécessaires et recevoir leurs observations écrites ou orales à la direction générale de l'urbanisme des Abymes, le lundi 22 juin 2020 et le jeudi 23 juillet 2020 de 9H à 12H, à la mairie de Pointe-à-Pitre, le mardi 30 juin 2020 de 9H à 12H, et à la maison de quartier du bourg de Baie-Mahault le vendredi 3 juillet 2020 de 9H à 12H.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur à la préfecture de la région Guadeloupe, à la mairie des Abymes, à la mairie de Pointe-à-Pitre et à la mairie de Baie-Mahault, ainsi que sur le site internet de la préfecture, pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Au terme de l'enquête publique conjointe, le préfet de la région Guadeloupe statue, par arrêté, sur la demande d'autorisation pour l'extension de l'ISDND de la Gabarre, et portant institution de servitudes d'utilité publique autour de l'ISDND de la Gabarre, des parcelles de la section AB 188 et AB 198, sur la commune des Abymes, présentée par le SYVADE.

*Pour le préfet et par délégation,
la secrétaire générale
Signé Virginie KLES
NS 495/10*

**FINANCE OVERSEAS EXPERTISE
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE
AU CAPITAL DE 150 000 EUROS
SIÈGE SOCIAL : 1352, RUE H.
BECQUEREL - Z.I. DE JARRY,
97122 BAIE MAHAULT
POINTE À PITRE B 843 276 429**

TRANSFERT DE SIÈGE

Aux termes d'une délibération en date du 04/11/2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société a décidé de transférer le siège social du 1352, rue H. Becquerel - Z.I. de Jarry, (97122) Baie Mahault aux Angles des rues Houelbourg et Fresneau - Z.I. de Jarry, (97122) Baie Mahault, à compter du 04/11/2019 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

*Pour avis
Le Président
NS 495/11*

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp du 01/06/2020, il a été constitué une SCI dénommée ALLA, au capital de 500,00€ dont le siège social est : 2 ruelles des Frères de la Charité Saint-Charles 97113 GOURBEYRE.
Objet : l'acquisition, la gestion, la loca-

tion, l'administration de tous biens mobiliers et immobiliers, l'emprunt de tous fonds nécessaires à la réalisation de tout projet, la possession de biens de nature mobilière et l'exploitation par des auteurs d'œuvres artistiques, littéraires et plus généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet. Gérant : Mr L. KALI, 2 ruelles des Frères de la Charité Saint-Charles 97113 GOURBEYRE
Durée : 30 années à compter de son immatriculation au RCS de BASSE TERRE.

*Pour avis,
NS 495/12*

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp du 15/03/2020, il a été constitué une SAS dénommée SAS SA-VEURS AUTHENTIKS au capital de 5 000 euros, dont le siège social est : 148 route de Chauvel Besson 97139 ABYMES.

Objet : L'exploitation d'une restauration rapide et à emporter, l'organisation de buffet, l'animation culturelle, l'organisation d'événementielle, la réalisation de toute actions dans le domaine de la restauration et accessoires destinés au métier de traiteur. Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS de Pointe à Pitre. Gérant SINGARIN Ingrid, route de Chauvel Besson 97139 ABYMES.

*Pour avis,
NS 495/13*

**SALLE D'ASILE AUTO
EURL AU CAPITAL DE 3000 €
SIÈGE SOCIAL : ZONE LA BRETELLE
SALLE D'ASILE 97139 LES ABYMES
RCS POINTE À PITRE 508379799**

AVIS DE DISSOLUTION

Par décision AGE du 23/05/2020, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable, il a été nommé liquidateur(s) M LEMBERT Victor demeurant au zone la bretelle salle d'Asile 97139 LES ABYMES et fixé le siège de liquidation où les documents de la liquidation seront notifiés au siège social. Mention en sera faite au RCS de POINTE À PITRE.

*Pour avis,
NS 495/14*

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 28/01/2020 il a été constitué une société

Dénomination sociale :
SCI ARKANCIEL

Siège social : Nérée Terrain Kancel

97139 LES ABYMES

Forme : SCI

Capital : 500 €

Objet social : La société a pour objet l'acquisition de tous immeubles de toute nature, la propriété, l'administration, la gestion par bail ou autrement, l'attribution gratuite en jouissance aux Associés des locaux occupés par eux-mêmes, la disposition des biens dont elle sera propriétaire par voie d'acquisition, échange, apports ou autrement.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Pointe à Pitre

*Le Gérant
Pour avis,
NS 495/15*

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 15/06/2020 il a été constitué une société

Dénomination sociale :

AFP TRAINING

Siège social : 10 Résidence Pomme cannelle fond Budan 97122 BAIE-MAHAULT

Forme : SAS

Capital : 1500 €

Objet social : Coaching sportif, préparation physique et de façon générale toute activité physique et sportive. Mise à disposition de locaux pour activités d'accompagnement. Vente de produits liés à l'activité physique et sportive

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Pointe à Pitre

Président : PAILLARD Paul-Sullivan
*Pour avis,
NS 495/16*

**DIAG ET VOUS
SASU AU CAPITAL DE 1000 €
SIÈGE SOCIAL : RUE LOULOU
FELIMARD 97139 LES ABYMES
RCS PAP 829266071**

TRANSFERT DE SIÈGE

En date du 11/06/2020, il a été décidé de transférer le siège social ROUTE DE BONNIER 97139 LES ABYMES
Modification au RCS de PAP

*Pour avis,
NS 495/17*

**SOCIÉTÉ ANONYME D'HABITATIONS
À LOYER MODÉRÉS DE LA
GUADELOUPE - SIKOA
SOCIÉTÉ ANONYME À DIRECTOIRE ET
CONSEIL DE SURVEILLANCE AU
CAPITAL DE 16 732 202,40 EUROS
SIÈGE SOCIAL : RÉSIDENCE VATABLE
BÂT E GEME ÉTAGE BP 446
97164 POINTE A PITRE**

lité, couvrant les risques liés à l'activité - fiche de renseignements dûment complétée, datée et signée.

L'offre devra contenir également :

- Dispositif de sécurité pour la sécurisation du matériel et des locaux et/ou des espaces

- Dispositif relatif à l'hygiène en sus de celui qui sera mis à disposition

- Les mesures relatives à l'entretien des locaux ou des espaces après la manifestation

- Conformité entre la nature du projet, le public ciblé et l'espace choisi

- L'ensemble des pièces liées à l'installation d'équipements spécifiques (chapeaux, scène...) justifiant notamment de la conformité

Type de procédure : procédure prescrite par les dispositions de l'ordonnance du 19 avril 2017 transposées sous les articles L. 2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

Période de réception des offres : du 1^{er} janvier 2020 au 1^{er} janvier 2021

Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

Région Guadeloupe.

Correspondant : Direction des Affaires Financières, Service de la gestion du patrimoine régional, avenue Paul Lacavé, Petit-Paris, 97100 Basse Terre, courriel : mrosmade@cr-guadeloupe.fr et/ou kjeanlou@cr-guadeloupe.fr

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Guadeloupe ; 6 rue Victor Hugues 97100 Basse Terre, tél. : 05-90-41-45-38, courriel : greffe.ta-basse-terre@juradm.fr, télécopieur : 05-90-81-96-70 ; adresse internet : <http://guadeloupe.tribunal-administratif.fr>.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 2020

*Le Président du conseil régional.
Ary Chalus
NS 492/03*



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfecture de la Guadeloupe

SERVICE DE LA COORDINATION
INTERMINISTÉRIELLE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

La préfecture de la région Guadeloupe porte à la connaissance du public que, du lundi 22 juin 2020 au jeudi 23 juillet 2020 inclus, il est procédé à la mairie de Pointe-à-Pitre, à la direction générale de l'urbanisme des Abymes et à la maison de quartier du bourg de Baie-Mahault à l'ouverture d'une enquête publique conjointe au titre des articles R 181-1 et

suivants et L 515-1 et suivants du code de l'environnement sur la demande d'autorisation pour l'extension de l'ISDND de la Gabarre, et portant institution de servitudes d'utilité publique autour de l'ISDND de la Gabarre, des parcelles de la section AB 188 et AB 198, commune des Abymes, présentée par le SYVADE.

Les terrains définissant le périmètre d'application des servitudes d'utilité publique sont les parcelles ou parties de parcelles, dont le SYVADE de Guadeloupe n'a pas la maîtrise foncière, situées dans un rayon de 200 m autour des casiers de déchets non dangereux situés sur la zone sud-est du site.

Le rayon d'affichage étant de 3 km les communes de Pointe-à-Pitre et de Baie-Mahault sont également concernées par cette enquête.

Les dossiers de demande d'autorisation et un registre d'enquête publique sont déposés à la direction générale des Abymes, siège de l'enquête publique, à la mairie de Pointe-à-Pitre et à la maison de quartier du bourg de Baie-Mahault, du lundi 22 juin 2020 au jeudi 23 juillet 2020 inclus, où les personnes intéressées peuvent consulter les dossiers du projet durant les jours ouvrables et aux heures normales d'ouverture des bureaux.

Pendant cette période, toute personne intéressée pourra consulter le dossier d'enquête publique à la direction générale de l'urbanisme des Abymes, à la mairie de Pointe-à-Pitre et à la maison de quartier de Baie-Mahault pendant la durée de l'enquête, et consigner ses observations sur un registre ouvert à cet effet ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur à la direction générale de l'urbanisme des Abymes, siège de l'enquête publique ou les transmettre à l'adresse suivante : enquetes-publiques971@guadeloupe.pref.gouv.fr

Pour être prises en compte, les correspondances et courriels doivent impérativement parvenir à la direction générale de l'urbanisme des Abymes, avant le 23 juillet 2020, date de clôture de l'enquête publique.

Les observations propositions et contre-propositions du public adressées par correspondance ou par courriels sont annexées, dans les meilleurs délais, aux registres d'enquête publique déposés à la direction générale de l'urbanisme des Abymes pour être tenues à la disposition du public.

Madame Adina BLANCHET, urbaniste, désignée en qualité de commissaire enquêteur, par le tribunal administratif de la Guadeloupe, se tient à la disposition des personnes intéressées pour leur apporter les informations nécessaires et recevoir leurs observations écrites ou orales à la direction générale de l'urbanisme des Abymes, le lundi 22 juin 2020 et le jeudi 23 juillet 2020 de 9H à 12H, à la mairie de Pointe-à-Pitre, le mardi 30

juin 2020 de 9H à 12H, et à la maison de quartier du bourg de Baie-Mahault le vendredi 3 juillet 2020 de 9H à 12H.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur à la préfecture de la région Guadeloupe, à la mairie des Abymes, à la mairie de Pointe-à-Pitre et à la mairie de Baie-Mahault, ainsi que sur le site internet de la préfecture, pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Au terme de l'enquête publique conjointe, le préfet de la région Guadeloupe statue, par arrêté, sur la demande d'autorisation pour l'extension de l'ISDND de la Gabarre, et portant institution de servitudes d'utilité publique autour de l'ISDND de la Gabarre, des parcelles de la section AB 188 et AB 198, sur la commune des Abymes, présentée par le SYVADE.

*Pour le préfet et par délégation,
la secrétaire générale
Signé Virginie KLES
NS 492/04*



RÉGION ET DÉPARTEMENT
DE LA GUADELOUPE

MAIRIE DE LA DÉSIRADE

AVIS D'APPEL À CANDIDATURES

MARCHÉ N° 2020-060001 :
MAPA-CONSTRUCTION
MAISON DE QUARTIER
PROCÉDURE ADAPTÉE
(ARTICLES L.2123-1, R.2123-1
ET SUIVANTS DU CODE
DE LA COMMANDE PUBLIQUE)

1 - DÉNOMINATION ET ADRESSE DE LA COLLECTIVITÉ

Commune de La Désirade
Hôtel de Ville – Place du Maire Mendiant
97127 LA DÉSIRADE
Tél. 0590.20 01 76
Fax : 0590.20 03 82
Représentant du pouvoir adjudicateur : Monsieur Jean Claude PIOCHE, Maire

2 - OBJET DU MARCHÉ ET DESCRIPTION DU MARCHÉ

Marché de TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE QUARTIER À LA DÉSIRADE

3 - TYPE DE MARCHÉ

Marché de travaux.

4 - ALLOTISSEMENT

L'ensemble des travaux de la présente opération est divisé en 03 macros-lots, à savoir :

MACRO LOT 01

CE 01 - GROS ŒUVRE -VRD
CE 02 - CHARPENTE BOIS
CE 03 - COUVERTURE
CE 04 - BARDAGE BOIS EXTÉRIEUR
CE 05 - FAUX PLAFONDS
CE 07 - MENUISERIE EXTÉRIEURE
CE 09 - REV TEMENTS SOLS DURS ET MURAUX
CE 13 - MÉTALLERIE SERRURERIE
CE 14 - PEINTURE IMPERMÉABILISATION

MACRO LOT 02

CE 06 - CLOISONS LÉGÈRES
CE 08 - MENUISERIE BOIS

MACRO LOT 03

CE 10 - ÉLECT FORT ET FAIBLECE 11 - PLOMBERIE SANITAIRE
CE 12 - CLIMATISATION VENTILATION

5 - PROCÉDURE DE PASSATION

La présente consultation est une Procédure adaptée selon l'Article L. 2123-1 du code de la commande publique.

6 - LIEU D'OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION :

Le dossier de consultation complet peut être consulté et téléchargé sur le site Internet suivant :

<http://www.eguadeloupe.com>

7 - CRITÈRE DE CHOIX

prix : (30%),
Valeur technique : (40 %),
Délai : (30%)

7 - DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : 1^{er} juillet 2020 - 12 heures 30

8 - DATE D'ENVOI À LA PUBLICATION : 02 juin 2020

NS 492/05



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE MARIE-GALANTE

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Pouvoir adjudicateur :

Communauté de Communes de Marie-Galante
Rue du Fort
BP 48
97112 GRAND-BOURG
Tél. : 0590 97 83 58
Fax : 0590 97 71 61

Objet et description du marché :

Marché de prestations intellectuelles
Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et la requalification de la zone d'activités de Grand'Anse

Procédure :

Le marché est passé selon la procédure adaptée (article R.2123-1 du Code de la

commande publique)

Critères d'attribution :

Les offres seront analysées et classées au regard des critères suivants :

Délai : 15%

Prix : 30%

Valeur technique : 55%

Retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation complet peut être consulté et téléchargé sur le site Internet de la plateforme d'achat utilisée par l'acheteur à l'adresse : www.eguadeloupe.com

Date limite de remise des offres :

Vendredi 26 juin 2020

Date d'envoi à la publication :

03 juin 2020

NS 492/06

DAYE CARAIÈS
SAS AU CAPITAL DE 31 600€
SIÈGE SOCIAL : ZAC DE DORVILLE
97122 BAIE-MAHAULT
833049158 RCS POINTE A PITRE

TRANSFERT DE SIÈGE

L'AGE du 21/11/2019 a décidé : de transférer le siège au 38 Lot. Crane - Nouvelle Ville 97129 Lamentin à compter du 01/06/2020. Dépôt RCS POINTE A PITRE.

Pour avis,
NS 492/07

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20 janvier 2020 à SAINT-FRANCOIS, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination: ECOLE DE CONDUITE ET DE SECURITE ROUTIERE DE GUADELOUPE

Forme: SASU

Capital: 100 euros

Siège Social: Cz Christian LEBORGNE
Section MEDUN 97118 SAINT-FRANCOIS

Objet: Action de formation initiales et continues des particuliers dans tous les domaines de sécurité routière et du permis de conduire de véhicules terrestres et maritimes

Durée: 50 ans

President: Christian LEBORGNE

Demeurant: Villa B22 Résidence
Mulâtresse La Jaille 97122 BAIE-MAHAULT

Pour avis
NS 492/08



COLARDEAU MARTIN
SELARL D'AVOCATS
AU CAPITAL DE 200 EUROS
SIÈGE SOCIAL :
1352, RUE HENRI BECQUEREL
Z.I. DE JARRY (97122) BAIE-MAHAULT
RCS PAP D 808 837 769
TÉL : 05 90 25 55 00
FAX : 05 90 26 89 74
E-MAIL :
COLARDEAU.MARTIN@WANADOO.FR

FOND D'OR VILLAGE
SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE
AU CAPITAL DE 100 EUROS
SIÈGE SOCIAL : C/O MONSIEUR
SERVAIS GOLABKAN CLARET
(97160) LE MOULE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Le Moule du 19/05/2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : société à responsabilité limitée.

Dénomination sociale : FOND D'OR VILLAGE.

Siège social : C/o Monsieur Servais GOLABKAN - Claret, (97160) Le Moule.

Objet social : l'exploitation de lieux d'hébergements classés ou pas, généralement sur une base journalière ou hebdomadaire, principalement pour un séjour de courte durée comprenant des pièces complètement meublées et disposant d'installations pour cuisiner.

La prestation de services, par sous-traitance avec des organismes agréés et/ou spécialisés, liés à l'accueil touristique, notamment l'organisation de visites de villes, de sites ou de monuments, mais aussi l'organisation de randonnées, le service de guides interprètes, d'accompagnateurs; au besoin, l'édification en vue de la revente ou de leur exploitation de tous biens immobiliers à destination d'hébergement de personnes.

Durée de la société : 50 ans.

Capital social : 100 euros.

Gérance : Monsieur Servais GOLABKAN.
Cession de parts : libre entre associés et par agrément pour les tiers.

Immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés de Pointe à Pitre.

Pour avis La Gérance
NS 492/09



COLARDEAU MARTIN

ANNONCES LÉGALES

SERVICE DE LA COORDINATION INTERMINISTÉRIELLE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

La préfecture de la région Guadeloupe porte à la connaissance du public que, du lundi 22 juin 2020 au jeudi 23 juillet 2020 inclus, il est procédé à la mairie de Pointe-à-Pitre, à la direction générale de l'urbanisme des Abymes et à la maison de quartier du bourg de Baie-Mahault à l'ouverture d'une enquête publique conjointe au titre des articles R 181-1 et suivants et L 515-1 et suivants du code de l'environnement sur la demande d'autorisation pour l'extension de l'ISDND de la Gabarre, et portant institution de servitudes d'utilité publique autour de l'ISDND de la Gabarre, des parcelles de la section AB 188 et AB 198, commune des Abymes, présentée par le SYVADE.

Les terrains définissant le périmètre d'application des servitudes d'utilité publique sont les parcelles ou parties de parcelles, dont le SYVADE de Guadeloupe n'a pas la maîtrise foncière, situées dans un rayon de 200 m autour des casiers de déchets non dangereux situés sur la zone sud-est du site.

Le rayon d'affichage étant de 3 km les communes de Pointe-à-Pitre et de Baie-Mahault sont également concernées par cette enquête.

Les dossiers de demande d'autorisation et un registre d'enquête publique sont déposés à la direction générale des Abymes, siège de l'enquête publique, à la mairie de Pointe-à-Pitre et à la maison de quartier du bourg de Baie-Mahault, du lundi 22 juin 2020 au jeudi 23 juillet 2020 inclus, où les personnes intéressées peuvent consulter les dossiers du projet durant les jours ouvrables et aux heures normales d'ouverture des bureaux.

Pendant cette période, toute personne intéressée pourra consulter le dossier d'enquête publique à la direction générale de l'urbanisme des Abymes, à la mairie de Pointe-à-Pitre et à la maison de quartier de Baie-Mahault pendant la durée de l'enquête, et consigner ses observations sur un registre ouvert à cet effet ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur à la direction générale de l'urbanisme des Abymes, siège de l'enquête publique ou les transmettre à l'adresse suivante : enquetespubliques971@guadeloupe.pref.gouv.fr

Pour être prises en compte, les correspondances et courriels doivent impérativement parvenir à la direction générale de l'urbanisme des Abymes, avant le 23 juillet 2020, date de clôture de l'enquête publique.

Les observations propositions et contre-propositions du public adressées par correspondance ou par courriels sont annexées, dans les meilleurs délais, aux registres d'enquête publique déposés à la direction générale de l'urbanisme des Abymes pour être tenues à la disposition du public.

Madame Adina BLANCHET, urbaniste, désignée en qualité de commissaire enquêteur, par le tribunal administratif de la Guadeloupe, se tient à la disposition des personnes intéressées pour leur apporter les informations nécessaires et recevoir leurs observations écrites ou orales à la direction générale de l'urbanisme des Abymes, le lundi 22 juin 2020 et le jeudi 23 juillet 2020 de 9H à 12H, à la mairie de Pointe-à-Pitre, le mardi 30 juin 2020 de 9H à 12H, et à la maison de quartier du bourg de Baie-Mahault le vendredi 3 juillet 2020 de 9H à 12H.

Les personnes intéressées peuvent pren-

dre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur à la préfecture de la région Guadeloupe, à la mairie des Abymes, à la mairie de Pointe-à-Pitre et à la mairie de Baie-Mahault, ainsi que sur le site internet de la préfecture, pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Au terme de l'enquête publique conjointe, le préfet de la région Guadeloupe statue, par arrêté, sur la demande d'autorisation pour l'extension de l'ISDND de la Gabarre, et portant institution de servitudes d'utilité publique autour de l'ISDND de la Gabarre, des parcelles de la section AB 188 et AB 198, sur la commune des Abymes, présentée par le SYVADE.

Pour le préfet et par délégation, la secrétaire générale

Signé Virginie KLES

2ème parution

LPS3280-09

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seings privés en date du 20 mai 2020, il a été constitué la Société suivante :

Forme juridique : SARL

Dénomination : DOM 7 MOVE

Siège social : PORT-LOUIS (97117), 27, Lotissement Beauplan - Route de Pichon
Capital : 1.000 € divisé en 100 parts sociales de 10 €

Objet : la location en courte durée de véhicules de tourisme
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Gérant : M. Dominique DICK, né le 15 septembre 1966 à POINTE-A-PITRE (97110), demeurant à PORT-LOUIS (97117) au 27, Lotissement Beauplan - Route de Pichon
Immatriculation : RCS Pointe-à-Pitre
Pour avis, Le Gérant
PS3280-02

AVIS DE CONSTITUTION

FORME : Société par actions simplifiées
DENOMINATION SOCIALE :

N.T BOULANGERIE

OBJET SOCIAL : Boulangerie et boulangerie-pâtisserie, viennoiserie
SIEGE SOCIAL : 285, Avenue Paul Lacave 97100 BASSE TERRE

DUREE : 99 ans à compter de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des Sociétés

CAPITAL SOCIAL 1.000,00 euros
PRESIDENT : Monsieur Thierry Jean-Luc NOSLEN, né le 16 octobre 1972 à TROIS-RIVIERES, de nationalité Française, demeurant à Gommier 97114 TROIS-RIVIERES

IMMATRICULATION :

RCS de BASSE-TERRE

Pour avis

Le Président

LPS3280-03

AVIS DE CONSTITUTION

KIBIN CARAIBES

Siège social : Bât. B appt. 25 Résidence NEMO 97170 PETIT BOURG
Capital : 1.000€

Objet : Services et applications web et smartphone.

Président : M LINCERTIN KEVIN, Bât. B appt. 25 Résidence NEMO 97170 PETIT BOURG.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de POINTE À PITRE.
LPS3280-04

CHANGEMENT DE PATRONYME

Madame Emina OUERTANI, née le 15 juin 1985 à Paris 18e, FRANCE, demeurant Chemin de Lasserre, 97111 Morne à l'Eau, dépose une requête auprès du Garde des Sceaux afin de s'appeler à l'avenir FLORENS.
LPS3280-05

GAE MULTI SERVICE EURL
EURL en liquidation
au capital de 1 000 Euros
Siège social : 3, Lotissement Claude Naine Lafage Gissac
97180 SAINTE-ANNE
RCS de POINTE-A-PITRE
841 623 077

AVIS DE LIQUIDATION

Par décision en date du 02/12/2019, à SAINTE-ANNE, Madame GILARDI Nathalie, épouse LA ROSA, demeurant, 3 Lotissement Claude Naine Lafage, Gissac 97180 SAINTE-ANNE, a en sa qualité de gérante et associée unique et liquidateur de la société GAE MULTI SERVICE EURL, approuvé les comptes de liquidation de la société et constaté la clôture de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de POINTE-A-PITRE.

Pour avis

La gérante et associée unique

LPS3280-06

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 Janvier 2020 au Gosier, il a été institué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : SNC

DENOMINATION :

MIKHAIL BARYCHNIKOV

SIEGE SOCIAL : C/o SIFOM - 32 Résidence Village Viva - Bas du Fort - 97190 LE GOSIER

OBJET : L'acquisition, la réalisation, la location de biens immobiliers et mobiliers à caractère productif, spécialement dans les secteurs d'activité visés par le dispositif législatif d'aide fiscale à l'investissement outremer. L'acquisition de chauffe-eau solaires et plus généralement tout bien d'équipement entrant dans le cadre des énergies renouvelables

DUREE : 20 années.

CAPITAL : 107 174 Euros

GERANCE : SARL SIFOM, représentée par Mme Diana SUZE-JOHNS
IMMATRICULATION : RCS de Pointe-à-Pitre

Pour avis, la Gérance

LPS3280-07

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 Janvier 2020 au Gosier, il a été institué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : SNC

DENOMINATION : PHILIPPE DÉCOUFLÉ

SIEGE SOCIAL : C/o SIFOM - 32 Résidence Village Viva - Bas du Fort - 97190 LE GOSIER

OBJET : L'acquisition, la réalisation, la location de biens immobiliers et mobiliers à caractère productif, spécialement dans les secteurs d'activité visés par le dispositif législatif d'aide fiscale à l'investissement outremer. L'acquisition de chauffe-eau solaires et plus généralement tout bien d'équipement entrant dans le

cadre des énergies renouvelables
DUREE : 20 années.
CAPITAL : 114 332 Euros
GERANCE : SARL SIFOM, représentée par Mme Diana SUZE-JOHNS
IMMATRICULATION : RCS de Pointe-à-Pitre
Pour avis, la Gérance
LPS3280-08

SAS LE COMPTOIR DU NOUVEAU MONDE
Au capital de 8000€
3 rue Jean Calot,
97137 TERRE DE HAUT
Siren 823130646 RCS
BASSE TERRE

Aux termes d'un acte SSP en date du 14/06/2020 à Terre de Haut, M Marc BAILLET demeurant 7 rue Théodore Samson à Terre de Haut (97137), cède à M Franck CASSIN demeurant allée de Pomme Rose, chemin des Cocoyers à Petit-Bourg (97170), 51 parts sociales de la SAS LCNM ci-dessus désigné. M Franck CASSIN devient le Président de la société. Les statuts ont été modifiés. Mention sera portée au RCS de Basse Terre.
LPS3280-09

MOULIN RESEAUX
Société à responsabilité limitée
au capital d'origine de 9 147 euros
Siège social : 12, Lot. Dugazon de Bourgogne BP 564
97178 Abymes Cédex
RCS POINTE-A-PITRE
B 424 266 161 (1999 B 690)

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 Mai 2020, les associés ont procédé à une diminution de capital de 411,61 euros, suivie d'une augmentation de 414,67 euros, incluant une soulte de 3,06 euros. La répartition du capital entre les associés a été modifiée. Le montant du capital social est passé de 9 146,94 euros à 9 150 euros.
Pour avis, la gérance
LPS3280-10

ENTREPRISE MOULIN
Société à responsabilité limitée
au capital d'origine de 400 000 euros
Siège social : 12 DUGAZON DE BOURGOGNE ABYMES - 97139
RCS 95B190
SIRET : 400 822 417 00012

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 Mai 2020, les associés ont procédé à une diminution de capital de 11 500 euros, suivie d'une augmentation du capital même montant. La répartition du capital entre les associés a été modifiée. Le capital social d'un montant de 400 000 euros demeure inchangé.
Pour avis, la gérance
LPS3280-11

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE COMMUNE DE BAILLIF

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté N°20-395/S du 09 juin 2020 Madame la Maire de la Commune de Baillif a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur l'acquisition de la parcelle AC34 en état d'abandon ma-

TOPAZ IMMOBILIER
Société A Responsabilité Limitée
 au capital de 1.000,00 €
 Montauban - 97190 LE GOSIER
 RCS de POINTE-A-PITRE en cours

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seings privés en date du 19 mai 2020, il a été constituée une Société dont les caractéristiques sont les suivantes :
FORME JURIDIQUE : Société A Responsabilité Limitée
DENOMINATION : TOPAZ IMMOBILIER
SIÈGE SOCIAL : Montauban - 97190 LE GOSIER
CAPITAL 1.000,00 € divisé en 100 parts de 10 €
OBJET : La société a pour objet à titre principal toutes activités d'agent immobilier, de transactions immobilières et sur fonds de commerce, de gestion immobilière, en FRANCE hexagonale ou ultramarine comme à l'étranger plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.
DURÉE : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.
EXERCICE : 01 janvier / 31 décembre
 1er exercice : à compter de l'immatriculation au 31 décembre 2020
GERANCE : La société est dirigée et représentée par un Gérant.
 Premier Gérant élu pour une durée illimitée :
 Monsieur Félix Paul MOUEZA
 Né le 23 juin 1949 aux ABYMES (97139)
 De nationalité française
 Epoux séparé de biens de Madame Marie-Hélène, Cécile, Alice DEGLAS
 Expert immobilier
 Demeurant à BAIE-MAHAULT (97122), 3 résidence Les Mussendas, Plaisance
IMMATRICULATION : R.C.S. de POINTE-A-PITRE
 Pour insertion
 Le Gérant
 LPS3277-01

MODIFICATIONS STATUTAIRES (OBJET, SIÈGE, NOMINATION D'UN COGERANT)

Aux termes des décisions prises en AG le 13/03/20, les associés de la sté dénommée **SCI DU PORT DE PECHE, SCI**, au capital de 304.898,03 €, siège social à **SAINT-BARTHELEMY (97133)** Grand Carénage 32 Pointe Milou, RCS BASSE-TERRE SIREN 353553423, ont décidés de : 1 : Transférer le siège social à **SAINT-BARTHELEMY (97133)** 20 - Résidence Jean Bart Saint Jean, 2 : D'étendre l'objet social aux activités suivantes : Acquisition, apport, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration et location de tous biens et dts immo. et de ts biens et dts accessoires ou annexes, 3 : De nommer Mme Maryvonne DOLET demeurant à **SAINT-BARTHELEMY (97133)** 20 Résidence Jean Bart Saint Jean en qualité de co gérante.
 Mention sera portée au RCS de BASSE-TERRE.
 LPS3277-02

SCI NONO
 au capital de 1000€
 Siège social : Route de l'aviation
 97190 LE GOSIER
 852348424 RCS de Pointe-à-Pitre

AVIS DISSOLUTION

Le 22/05/2020, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur Mme Lydia LOIMON, 59 centre d'accueil de Belcourt, 97122 Baie-Mahault et fixé le siège de liquidation à cette adresse. Modification au RCS de Pointe-à-Pitre.
 LPS3277-03

SCI NONO
 au capital de 1000€
 Siège social : Route de l'aviation
 97190 LE GOSIER
 852348424 RCS de Pointe-à-Pitre

AVIS DE LIQUIDATION

Le 23/05/2020, l'AGE a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 23/05/2020. Radiation au RCS de Pointe-à-Pitre.
 LPS3277-04

INSERTION CONSTITUTIVE

Suivant acte SSP en date du 17/02/2020, il a été institué une SARL présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION SOCIALE : LES SALAISONS GUADELOUPEENNES
CAPITAL : 1 000 euros
SIÈGE SOCIAL : LOT RAVINE FORBAN HABITATION ZIOTTE 97126 DESHAIES
OBJET : La production industrielle de charcuterie, saucissonnerie, fumage, salaison, conserves...
DURÉE : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.
GERANT : Monsieur Jonathan, Yannick, Sylvain PEPIN, né le 04/01/1979 à Rennes, demeurant Impasse Ziotte Maison Paul 97126 DESHAIES, Pacsé sous le régime de la séparation des patrimoines, de nationalité Française
 La Société sera immatriculée au RCS de B-T
LA GERANCE
 LPS3277-05

VALORISATION ET INGREDIENTS DE LA MER DES ANTILLES EARL
 Au capital de 7 000 euros
 Siège social : 15B Résidence Mazouloute CALVAIRE
 C/O Mme ROZAS Claudine
 97 122 BAIE-MAHAULT
 792 348 195
 RCS de POINTE-A-PITRE

AVIS D'AUGMENTATION DE CAPITAL PAR INCORPORATION DE COMPTE COURANT D'ASSOCIE ET DE TRANSFORMATION D'UNE EARL EN SASU AGRICOLE

Par décision de l'associée unique, en date du 10 Mars 2020, il a été pris acte d'augmenter le capital par incorporation de compte courant d'associé de 85 000 euros pour le porter à 92 000 euros. Les articles 7 et 8 des statuts sont modifiés en conséquence.
 Par décision de l'associée unique, en date du 10 Mars 2020, il a été pris acte de transformer la société VIMERA EARL en SASU agricole à compter de ce jour, sans création d'un être moral nouveau, et d'adopter le texte des statuts qui régira désormais la société.
 La dénomination de la société, son objet, son siège, sa durée demeurent inchangés. Cette décision entraîne la fin du mandat de la gérante sous son ancienne forme.
 Sous sa nouvelle forme, la société aura pour présidente : Mme Madame ROZAS Claudine Virginie demeurant 15B Résidence - Mazouloute CALVAIRE 97122 BAIE-MAHAULT.
 Pour avis et mention,
 Le représentant légal.
 LPS3277-06

ANTILLES SURETE GUADELOUPE

EURL au capital de 138 160 €
 Siège social : c/o IRSEC Immeuble TEG, 24 rue Henri Becquerel
 97122 BAIE MAHAULT
 479 459 976 RCS POINTE A PITRE

Aux termes du PV du 28 juin 2019, l'associée unique a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société

malgré des capitaux propres devenus à la moitié du capital social.
 Mention au RCS DE POINTE-A-PITRE
 LPS3276-07

SERVICE DE LA COORDINATION INTERMINISTRIELLE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

La préfecture de la région Guadeloupe porte à la connaissance du public que, du lundi 22 juin 2020 au jeudi 23 juillet 2020 inclus, il est procédé à la mairie de Pointe-à-Pitre, à la direction générale de l'urbanisme des Abymes et à la maison de quartier du bourg de Baie-Mahault à l'ouverture d'une enquête publique conjointe au titre des articles R 181-1 et suivants et L 515-1 et suivants du code de l'environnement sur la demande d'autorisation pour l'extension de l'ISDND de la Gabarre, et portant institution de servitudes d'utilité publique autour de l'ISDND de la Gabarre, des parcelles de la section AB 188 et AB 198, commune des Abymes, présentée par le SYVADE.

Les terrains définissant le périmètre d'application des servitudes d'utilité publique sont les parcelles ou parties de parcelles, dont le SYVADE de Guadeloupe n'a pas la maîtrise foncière, situées dans un rayon de 200 m autour des casiers de déchets non dangereux situés sur la zone sud-est du site.

Le rayon d'affichage étant de 3 km les communes de Pointe-à-Pitre et de Baie-Mahault sont également concernées par cette enquête.

Les dossiers de demande d'autorisation et un registre d'enquête publique sont déposés à la direction générale des Abymes, siège de l'enquête publique, à la mairie de Pointe-à-Pitre et à la maison de quartier du bourg de Baie-Mahault, du lundi 22 juin 2020 au jeudi 23 juillet 2020 inclus, où les personnes intéressées peuvent consulter les dossiers du projet durant les jours ouvrables et aux heures normales d'ouverture des bureaux.

Pendant cette période, toute personne intéressée pourra consulter le dossier d'enquête publique à la direction générale de l'urbanisme des Abymes, à la mairie de Pointe-à-Pitre et à la maison de quartier de Baie-Mahault pendant la durée de l'enquête, et consigner ses observations sur un registre ouvert à cet effet ou la adresser par écrit au commissaire-enquêteur à la direction générale de l'urbanisme des Abymes, siège de l'enquête publique ou les transmettre à l'adresse suivante :
 enquetespubliques971@guadeloupe.pref.gouv.fr

Pour être prises en compte, les correspondances et courriels doivent impérativement parvenir à la direction générale de l'urbanisme des Abymes, avant le 23 juillet 2020, date de clôture de l'enquête publique.

Les observations propositions et contre-propositions du public adressées par correspondance ou par courriels sont annexées, dans les meilleurs délais, aux registres d'enquête publique déposés à la direction générale de l'urbanisme des Abymes pour être tenues à la disposition du public.

Madame Adina BLANCHET, urbaniste, désignée en qualité de commissaire enquêteur, par le tribunal administratif de la Guadeloupe, se tient à la disposition des personnes intéressées pour leur apporter les informations nécessaires et recevoir leurs observations écrites ou orales à la direction générale de l'urbanisme des Abymes, le lundi 22 juin 2020 et le jeudi 23 juillet 2020 de 9h à 12h, à la mairie de Pointe-à-Pitre, le mardi 30 juin 2020 de 9h à 12h, et à la maison de quartier du bourg de Baie-Mahault le vendredi 3 juillet 2020 de 9h à 12h.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur à la préfecture de la région Guadeloupe, à la mairie des Abymes, à la mairie de Pointe-à-Pitre et à la mairie de Baie-Mahault, ainsi que sur le site internet

de la préfecture, pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Au terme de l'enquête publique conjointe, le préfet de la région Guadeloupe statue, par arrêté, sur la demande d'autorisation pour l'extension de l'ISDND de la Gabarre, et portant institution de servitudes d'utilité publique autour de l'ISDND de la Gabarre, des parcelles de la section AB 188 et AB 198, sur la commune des Abymes, présentée par le SYVADE.

Pour le préfet et par délégation, la secrétaire générale
 Signé Virginie KLES
 LPS3277-08

AVIS DE MARCHÉ

Directive 2014/24/UE
 Le présent avis constitue un appel à la concurrence

Section I : Pouvoir adjudicateur
I.1) NOM ET ADRESSES
 Région Guadeloupe, Avenue Paul Lacavé - Petit Paris, 97100, Basse-terre, F, Téléphone : (+33) 5 90 80 40 40, Courriel : dcp-region@cr-guadeloupe.fr, Fax : (+33) 5 90 80 41 59, Code NUTS : FRY10

Adresse(s) internet :
 Adresse principale : <http://www.region-guadeloupe.fr>

Adresse du profil acheteur : <http://www.eguadeloupe.com>

I.2) PROCEDURE CONJOINTE

I.3) COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse :

<http://www.eguadeloupe.com>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :
 le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées :
 par voie électronique à l'adresse :

<http://www.eguadeloupe.com>

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Autorité régionale ou locale

I.5) ACTIVITE PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

Section II : Objet

II.1) ETENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : Service régulier de transports scolaires 2020-2026 pour le compte de la Région Guadeloupe

Numéro de référence : MF20-005

II.1.2) Code CPV principal :

Descripteur principal : 60112000

Descripteur supplémentaire :

II.1.3) Type de marché

Services

II.1.4) Description succincte : Les prestations à exécuter sont relatives à l'exécution de services réguliers de transports scolaires dont la Région Guadeloupe est l'Autorité Organisatrice en application de l'article L. 3111-7 du Code des transports, à l'exclusion des services de transports scolaires relevant de la compétence des autorités organisatrices de la mobilité.

II.1.5) Valeur totale estimée :

Valeur hors TVA : euros

II.1.6) Information sur les lots :

Ce marché est divisé en lots : oui

Il est possible de soumettre des offres pour tous les lots

Nombre maximal de lots pouvant être attribués à un soumissionnaire : 12

Mots descripteurs : Transport

II.2) DESCRIPTION

II.2.1) Intitulé : Baie-Mahault A4 - Lycée Gerty Archimède de Richeval

Lot n° : 1

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

Code CPV principal : 60112000

Descripteur supplémentaire :

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRY10

Lieu principal d'exécution : Guadeloupe

II.2.4) Description des prestations : Exécution de services réguliers de transports scolaires dont la Région Guadeloupe est l'Autorité Organisatrice en application de l'article L. 3111-7 du Code des transports

